

EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION/REALISATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON-



Dans quel cas remplir ce formulaire :

Vous envisager de construire une installation d'assainissement non collectif ou de réaliser des travaux sur une installation existante. Vous devez obtenir l'autorisation du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Pour cela, il est nécessaire de compléter et soumettre ce document au SPANC, accompagné de tous les justificatifs requis. Votre dossier sera traité en deux étapes :

1. Une évaluation préliminaire du projet d'implantation sur la base des informations fournies dans ce dossier,
2. Un contrôle de conception sur site, réalisé au cours des travaux, afin de vérifier leur bonne exécution.

Obligations et Sanctions Légales :

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif par le SPANC est une obligation découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Ce contrôle est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, qui établit les prescriptions techniques applicables aux installations dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, ainsi que par l'arrêté du 27 avril 2012 concernant les modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

En cas de non-respect de la procédure, votre installation ne pourra pas être déclarée comme conforme à la réglementation, et vous devrez vous acquitter de la pénalité financière prévue à l'article 1331-8 du Code de la santé publique.

Une étude pédologique (étude de définition de filière) est requise conformément à l'article 14 du règlement de service de l'assainissement non collectif, en vigueur depuis le 25 mars 2021.

Instructions pour l'Envoi du Dossier au SPANC :

Le dossier est à déposer :

- Par mail (**à privilégier**) : service.assainissement@stmeen-montauban.fr
ou
- Au SPANC : Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Manoir de la Ville Cotterel
46 Rue de Saint Malo - CS 26042
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE
02 99 06 54 92

Ouvert du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h15 (17h le vendredi)

❖ NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif s'inscrit dans le cadre de :

- ☐ Une demande d'avis sur un projet (**conception**)
- ☐ Une demande de visite suite à la réalisation d'un projet (**réalisation** : demande à faire au moins 7 jours avant la date souhaitée)
- ☐ La modification d'un projet d'installation à la suite d'un précédent avis défavorable du SPANC

❖ COORDONÉES DU DEMANDEUR

NOM et Prénom :

Adresse :

Code postale : Commune :

N° de téléphone : Adresse mail :

N° de SIRET (pour les entreprises et professionnels) :

❖ LE TERRAIN

Adresse du projet d'installation d'assainissement :

Code postale : Commune :

Adresse :

Référence(s) cadastrale(s) :

❖ MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'étude, maître d'œuvre, etc.) :

Nom :

N° de téléphone :

Installateur : (Si connu) ☐ Identique au concepteur

Nom :

N° de téléphone :

❖ CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Nature de l'immeuble (habitation, bureaux, entreprise, ...) :

Nombre d'habitants, employés, capacité d'accueil :

Nombre de pièce principales * :

**Les pièces principales sont celles destinées au séjour ou au sommeil (chambre, salon, bureau, etc.), par opposition aux pièces de services (cuisine, salle de bain, etc.)*

Type de résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire

Présence d'un dispositif d'assainissement : ☐ Non ☐ Oui

Si oui : sera-t-il conservé ? : ☐ Non ☐ Oui

Si oui : détail des éléments conservés :

Présence d'un puit : ☐ Non ☐ Oui

Si oui :

Indiquer la distance puits/assainissement : (mètre)

Indiquer l'usage (alimentation humaine, arrosage...) :

Alimentation en eau potable : ☐ Adduction d'eau publique (AEP) ☐ Puits ou forage privé

Evacuation des eaux pluviales indépendante des eaux usées : ☐ Oui ☐ Non

❖ CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Etude de sol réalisée : ☐ Oui ☐ Non

Surface de terrain : (m²) Surface disponible pour l'installation : (m²)

Pente existante : ☐ < 5% ☐ entre 5 et 10 % ☐ > 10 %

Terrain inondable : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins d'un mètre du fond de fouille projeté* : ☐ Oui ☐ Non

* hors niveau exceptionnel des hautes eaux

Appréciation de la nature du sol, dominance : ☐ Argileuse ☐ Sableuse ☐ Limoneuse

Présence de roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : ☐ Oui ☐ Non

Autres observations qui vous paraissent utiles pour l'examen du projet :

.....

❖ CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

Cette demande doit impérativement être accompagnée d'un plan de masse à l'échelle 1/500 ou 1/200, sur lequel devront obligatoirement figurer l'immeuble concerné ainsi que les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation).

Dispositif d'assainissement projeté : ☐ **Filière classique** ☐ **Filière Agrée**

Filière classique

Installations avec dispositifs de traitement par le sol ou par un massif reconstitué.

Traitement primaire/prétraitement :

☐ **Bac à graisse** - volume : (litres)

☐ **Fosse toutes eaux (FTE)** – volume : (m³)

☐ **Préfiltre (décolloïdeur)** - volume : (m³)

Est-il intégré à la fosse ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

☐ **Autre dispositif** (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

☐ **Toilettes sèches** (Le cas échéant, indiquer dans ce formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire, ainsi que l'évacuation des eaux ménagères.) Renseignez les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre les boues produites sur la parcelle :

Traitement secondaire :

☐ Epandage par le sol en place	☐ Epandage par massif reconstitué
☐ Tranchées d'épandage Longueur :(m) soit : tranchées x (m) Profondeur :(m) Largeur : (m)	☐ Lit filtrant vertical non drainé
☐ Lit d'épandage Surface : (m ²) soit : (m) x (m) Largeur : (m) Profondeur : (m)	☐ Filtre à sable vertical drainé Longueur :(m) Largeur : (m) Profondeur : (m)
	☐ Tertre d'infiltration Surface : (m ²)
	☐ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe Surface : (m ²) Marque :

Filière agréée

Dénomination commerciale/titulaire de l'agrément :

Modèle :

N° d'agrément :

Capacité de traitement (en Equivalent Habitat) :(EH)

Autres informations/installations :

.....
.....

❖ PROCEDURE D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES

☐ **Infiltration dans le sol sur le terrain (noue, tranchées, etc.) précisez :**

.....
.....
.....

☐ **Rejet en milieux hydraulique superficiel (fossé, réseau pluvial, cours d'eau etc.) précisez :**

.....
.....
.....

En cas de rejet dans un exutoire privé, l'autorisation de rejet délivrée par le gestionnaire de l'exutoire doit impérativement être jointe à la demande de validation du projet.

❖ PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER

Cochez les pièces fournies :

☐ Plan de masse (fourni avec l'étude pédologique)

☐ Etude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière

☐ Si l'installation rejette dans un exutoire géré par une instance **publique** (commune, département, etc.), le formulaire de demande d'autorisation de rejet correspondant, complété et signé (le SPANC transmettra ensuite la demande au service concerné)

• Si l'installation rejette dans un exutoire **privé**, l'autorisation de rejet dans un fossé ou un réseau pluvial tiers, complétée et signée par le propriétaire de l'exutoire

☐ Autre document pouvant être utile pour l'étude du dossier (précisez) :

.....

❖ ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements indiqués dans le présent formulaire sont exacts.

Le propriétaire s'engage :

- à ce que les travaux de mise en place/modification du système d'assainissement non collectif ne démarre pas avant la validation du projet d'assainissement non collectif par le SPANC ;
- à informer le SPANC de toutes modifications de son projet ;
- à respecter les termes du règlement de service de l'assainissement non collectif du SPANC associé

Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires relatifs à l'assainissement non collectif sont facturés à l'utilisateur ayant bénéficié du service. Par délibération du Conseil communautaire, la tarification suivante a été établie :

- **Contrôle de conception : 90 € TTC** par installation
- **Contrôle de réalisation : 105 € TTC** par installation

En cas de non-conformité des travaux, une contre-visite sera effectuée et facturée au demandeur à hauteur de **60 € TTC** par installation.

Demande formulée à : Le :

Signature du ou des demandeur(s) :



Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 Rue de Saint Malo - CS 26042
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

